

Notre Dame d'Oé

# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



## ACTES ADMINISTRATIFS

**PROJET de déclaration de projet valant mise en  
compatibilité du PLU n°2**

**Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain  
n°2025\_0028 du 28/03/2025**

**Pour le Président  
Le Vice-Président délégué,**

  
**Christian GATARD.**



Ville de Notre Dame d'Oé

Département de l'Indre et Loire



**atu.**

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 58, avenue Marcel Dassault  
BP 601 - 37206 Tours cedex 3  
Téléphone : 02 47 71 70 70  
Télécopie : 02 47 71 97 35  
Courriel : [atu@atu37.org](mailto:atu@atu37.org)  
[www.atu37.org](http://www.atu37.org)



Ville de Notre Dame d'Oé

Nos réf : PL/EV.08072024  
Sg@ndoe.fr

Tours Métropole Val de Loire  
Monsieur Le Président  
60 Av Marcel Dassault  
BP 651  
37206 TOURS CEDEX 3

Le 8 juillet 2024

Objet : Projet d'extension de l'EHPAD – Les jardins d'Iroise

Monsieur Le Président, *Cher Frédéric,*

Dans le cadre d'une politique de développement des services gérontologiques et d'accompagnement des professionnels de santé sur notre territoire, le gestionnaire de l'EHPAD de Notre Dame d'Oé, « Les jardins d'Iroise », porte un projet d'extension du site.

Cette structure dispose actuellement d'un service réservé aux personnes souffrantes de la maladie d'Alzheimer. Elle offre également un service de portage de repas à domicile qui couvre un périmètre d'une vingtaine de kilomètres autour de Notre Dame d'Oé.

Le projet à venir consiste à la création d'une nouvelle cuisine collective, à l'extension du restaurant ainsi qu'à la création de 21 logements pour personnes âgées de type « Foyer logement ». Il permettra de poursuivre l'accompagnement des services à domicile afin de répondre à la très forte demande de repas à domicile d'une part, et d'autre part de développer une plate-forme d'accompagnement gérontologique à domicile. L'offre de service liée au foyer logement permettrait, en outre, de réunir le conjoint des résidents accueillis dans le secteur « Alzheimer » et de proposer un service complet à notre population.

La réalisation de ce projet induit l'extension du site sur une parcelle classée en zone N appartenant à la Ville de Notre Dame d'Oé. Au vu de l'intérêt indéniable de ce projet pour le développement de services gérontologiques du territoire, il est nécessaire que ce projet puisse aboutir préalablement à l'entrée en vigueur du PLUM, envisagé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Ainsi, une procédure de déclaration de projet d'intérêt public est en cours d'élaboration, avec le soutien de l'ATU et des services de votre établissement.

C'est pourquoi, je vous demande, Monsieur Le Président, d'apporter une attention à ma demande afin que Tours Métropole Val de Loire puisse accompagner la démarche des « Jardins d'Iroise » qui répond aux objectifs de notre collectivité.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de mes meilleures salutations.

*Bien à toi !*

Le Maire:  
Patrice Le...



1 Place Louis de Marolles - 37390 Notre Dame d'Oé  
Téléphone : 02 47 41 30 08 - Courriel : mairie@ndoe.fr  
www.ville-dame-doe.fr - www.oesia.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Convocations adressées le 24 septembre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 71

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

**Délégués titulaires présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX *est parti à la délibération n° 45 et a donné pouvoir à Laure JAVELOT*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n° 5*, Anne BLUTEAU *est partie à la délibération n° 46 et a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE*, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n° 3*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *est arrivée à la délibération n° 3*, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

**Titulaires absents excusés :**

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Michel GILLOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Bernard SOL a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Marie QUINTON, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Betsabée HAAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Christian GATARD à partir de la délibération n° 7, Emmanuel FRANCOIS, Régis SALIC, Marion CABANNE.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024,
- Information concernant la prescription de la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Notre-Dame-d'Oé, par Christian GATARD, vice-président.

### ↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

- 1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 10 JUIN, DES DECISIONS N° D2024-27 A D2024-43 ET D2024-45 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MAI ET JUIN 2024
- 2) DESIGNATION ET ELECTION DES REPRESENTANTS METROPOLITAINS DANS DIFFERENTS ORGANISMES

### ↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

- 3) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL
- 4) PLAN EGALITE PROFESSIONNELLE DES FEMMES ET DES HOMMES
- 5) CHAMBRAY-LES-TOURS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE DE PERSONNEL

### ↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE

- 6) RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT - EXERCICE 2023

### ↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

- 7) BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024
- 8) BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024
- 9) BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE PROPRIETE DU PARC DES EXPOSITIONS DE TOURS
- 10) BUDGET PRINCIPAL - AJUSTEMENT DE L'ACTIF ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE AU TITRE DE LA COMPETENCE ESPACES PUBLICS
- 11) BUDGET ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024
- 12) BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024
- 13) BUDGET EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale  
CENTRE - VAL DE LOIRE

**Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable**

**Avis conforme après examen au cas par cas « ad hoc »  
Sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité  
Du plan local d'urbanisme (PLU)  
de Notre-Dame-d'Oé (37)**

N°MRAe 2024-4985

# Avis conforme en application de l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme

**La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire, qui en a délibéré collégalement le 21 février 2025, en présence de**

**Jérôme PEYRAT, Jérôme DUCHENE, Stéphane GATTO, Isabelle La JEUNESSE et Corinne LARRUE,**

chacun de ces membres délibérants attestant qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans la présente décision,

**Vu** la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 104-33 à R. 104-38 ;

**Vu** le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

**Vu** le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

**Vu** les arrêtés ministériels portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (MRAe) du 2 mai 2023, du 19 juillet 2023, du 3 juin 2024 et du 6 juin 2024 ;

**Vu** la demande d'avis conforme en application des articles R. 104-33 al 2 et R. 104-35 du code de l'urbanisme, relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Notre-Dame-d'Oé (37) reçue le 24 décembre 2024 ;

**Vu** l'avis de l'agence régionale de santé du 24 janvier 2025 ;

**Considérant** que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Notre-Dame-D'Oé (37) vise à permettre l'implantation d'une résidence seniors accolée à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) des Jardin d'Iroise, au sud du bourg de la commune ;

**Considérant** que le projet comprend un bâtiment en R+1 composé de 21 logements de type T2 ; qu'il se développera sur un axe est-ouest ;

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2024-4985 en date du 21 février 2025

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Notre-Dame-D'Oé (37)

**Considérant** que l'emprise foncière du projet, d'une superficie de 8 642 m<sup>2</sup>, est classée dans le PLU en zone urbaine « U » dans sa partie nord et en zone agricole « A » dans sa partie sud ;

**Considérant** que la mise en compatibilité du PLU consiste à reclasser une partie de la parcelle AM286 (990 m<sup>2</sup>) située en zone agricole « A » au profit de la zone urbaine « U » destinée au développement urbain du centre-bourg ;

**Considérant** que le projet s'insère dans un espace semi-naturel relativement récent, à savoir un parc paysager aménagé entre 2007 et 2009 lors de la construction de l'Ehpad et la zone pavillonnaire environnante ; que cet espace est constitué d'une pelouse et de quelques arbres juvéniles isolés ;

**Considérant** que les évolutions envisagées n'affectent ainsi pas d'espace naturel, agricole ou forestier, ni de zonage d'inventaire et de protection relatif à la biodiversité ;

**Considérant** que, d'après le dossier, les enjeux et possibilités d'accueil pour la faune et la flore sont faibles ; que le pétitionnaire envisage la préservation des arbres existants ;

**Considérant** que le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à l'alimentation humaine ;

**Considérant** que les évolutions envisagées n'induisent pas de changements notables par rapport aux précédentes dispositions du PLU ;

**Considérant** ainsi qu'elles ne sont pas susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou à la santé humaine ;

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2024-4985 en date du 21 février 2025

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme  
de Notre-Dame-D'Océ (37)

## AVIS CONFORME

Au vu de l'ensemble des informations fournies par Tours Métropole Val de Loire, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente demande d'avis :

- **la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Notre-Dame-d'Oé (37) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine** au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- il n'est pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale par Tours Métropole Val de Loire.

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, Tours Métropole Val de Loire rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public par voie électronique.

L'avis est mis en ligne sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 21 février 2025,

Pour la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,  
son président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Peyrat', written over a horizontal line.

Jérôme PEYRAT

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2024-4985 en date du 21 février 2025

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme  
de Notre-Dame-D'Oé (37)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

03/03/2025

N° E25000025 /45

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commissaire**

Vu, enregistrée le 28/02/2025, la lettre par laquelle le Président de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet de mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Notre Dame d'Oé (Indre-et-Loire) présenté par Tours métropole Val-de-Loire ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

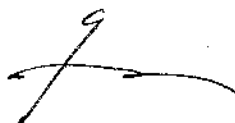
**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Pierre AUBEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 2** : Madame Annick DUPUY est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée au Président de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, à Monsieur Pierre AUBEL et à Madame Annick DUPUY.

Le président,



Benoist GUEVEL

République française



Département d'Indre-et-Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20250328-2RT002814907H1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



## ARRÊTÉ N° 2025\_0028

**Objet : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DECLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOTRE-DAME-D'OË**

Le Vice-président de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R 153-8 relatifs à la mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal de Notre-Dame-d'Oé en date du 9 mai 2011 approuvant le PLU de la commune,

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Notre-Dame-d'Oé en date du 8 juillet 2024 sollicitant Tours Métropole Val de Loire pour engager la procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Notre-Dame-d'Oé,

Vu le compte-rendu de la séance du Conseil métropolitain du 30 septembre 2024 au cours de laquelle les conseillers métropolitains ont été informés du lancement de la procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Notre-Dame-d'Oé,

Vu la décision du Président du tribunal administratif d'Orléans en date du 3 mars 2025 (n°E25000025/45) désignant Monsieur Pierre AUBEL, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Madame Annick DUPUY, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante,

Vu l'ensemble des pièces du projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Notre-Dame-d'Oé soumis à l'enquête publique,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées réunies lors d'une réunion d'examen conjoint en date du 24 mars 2025,

Vu l'élection en date du 17 mars 2023 de Monsieur Frédéric AUGIS en qualité de Président de la Métropole,

Vu la délibération du 17 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau,

Vu les élections en date du 17 mars 2023 de Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

Vu l'arrêté n°A2023-30, portant délégation d'attributions à Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Notre-Dame-d'Oé durant 31 jours à compter **du lundi 28 avril 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 28 mai 2025 à 17h00, date de clôture de l'enquête publique.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Notre-Dame-d'Oé.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Notre-Dame-d'Oé sera approuvé par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

La déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU a pour objectif de permettre la réalisation du projet d'extension de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise.

### **ARTICLE 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Le Président du tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Pierre AUBEL, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Madame Annick DUPUY, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier de projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés **du lundi 28 avril 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 28 mai 2025 à 17h00**, et mis à disposition pendant cette période :

- à la **mairie de Notre-Dame-d'Oé** le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le samedi de 9h00 à 12h00 une semaine sur deux ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Notre-Dame-d'Oé : [www.ville-notre-dame-doe.fr](http://www.ville-notre-dame-doe.fr) et sur le site internet de la Métropole [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr). De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Notre-Dame-d'Oé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner le cas échéant ses observations, ses propositions et ses contre-propositions - au plus tard le **mercredi 28 mai 2025 à 17h00** - sur les registres d'enquête, par mail ou les adresser par voie postale, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante à :

**Monsieur le commissaire-enquêteur (enquête PLU)**  
**Mairie de Notre-Dame-d'Oé**  
**1 place Louis de Marolles**  
**37390 Notre-Dame-d'Oé**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : [ep.plu.ndoe@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.ndoe@tours-metropole.fr) et seront insérées dans le registre d'enquête publique.

Le contenu du registre d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Ville de Notre-Dame-d'Oé : [www.ville-notre-dame-doe.fr](http://www.ville-notre-dame-doe.fr)

#### **ARTICLE 4 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et la décision de l'Autorité Environnementale seront jointes au dossier de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU et pourront donc être consultées dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 5 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Notre-Dame-d'Oé :

- **lundi 28 avril 2025 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 14 mai 2025 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 28 mai 2025 de 14h00 à 17h00.**

## **ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il communiquera à Tours Métropole Val de Loire, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Métropole ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans son rapport et ses conclusions motivées.

## **ARTICLE 7 : RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Monsieur le Maire de Notre-Dame-d'Océ et à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire. Ces pièces seront consultables au service urbanisme de la mairie de Notre-Dame-d'Océ pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au **28 mai 2026 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Notre-Dame-d'Océ [www.ville-notre-dame-doe.fr](http://www.ville-notre-dame-doe.fr) et sur le site internet de la Métropole [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr) pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la mairie de Notre-Dame-d'Océ.

## **ARTICLE 8 : MESURES D'INFORMATIONS ET DE PUBLICITÉ**

Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les lieux d'enquête publique quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis sera également publié sur le site internet de la ville de Notre-Dame-d'Océ : [www.ville-notre-dame-doe.fr](http://www.ville-notre-dame-doe.fr) et sur le site internet de la Métropole [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr).

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Président de la Métropole. Un extrait des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête pour la première insertion,
- au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

## **ARTICLE 9 : INFORMATIONS SUR LE DOSSIER**

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Notre-Dame-d'Oé, par téléphone au 02.47.41.30.08 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [sg@ndoe.fr](mailto:sg@ndoe.fr).

## **ARTICLE 10 :**

Monsieur le Vice-président délégué est autorisé à signer toutes les pièces afférentes au présent arrêté.

## **ARTICLE 11 : PUBLICITE**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans,
- Monsieur Pierre AUBEL, commissaire-enquêteur.

## **ARTICLE 12 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de Tours Métropole Val de Loire ou d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

## **ARTICLE 13 : EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services de Tours Métropole Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le vendredi 28 mars 2025

**Le Vice-Président**



**Christian GATARD**



NOTRE-DAME-D'OÉ



# AVIS

## D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### DÉCLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE NOTRE DAME D'OÉ

Par arrêté métropolitain n°22025\_0028, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Notre Dame d'Oé.

Au terme de cette enquête, la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvée par le Conseil métropolitain.

A cet effet, M. Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours :

**du lundi 28 avril à 9h00  
au mercredi 28 mai 2025 à 17h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier complet d'enquête publique et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête qui seront mis à disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de chacun des sites suivants :

- à la **Mairie de Notre Dame d'Oé** le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le samedi de 9h00 à 12h00 une semaine sur deux ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet [www.ville-notre-dame-doe.fr](http://www.ville-notre-dame-doe.fr) et [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr). De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie.

Les observations pourront être adressées, avant la clôture de l'enquête, à M. AUBEL, commissaire-enquêteur :

- par courrier : Mairie de Notre Dame d'Oé, 1 place Louis de Marolles, 37390 NOTRE DAME D'OÉ.
- par mail, à l'adresse suivante : [ep.plu.ndoe@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.ndoe@tours-metropole.fr).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Notre Dame d'Oé :

- **lundi 28 avril 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 14 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 28 mai 2025 de 14h00 à 17h00 ;**

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Notre Dame d'Oé, par téléphone au 02.47.41.30.08 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [sg@ndoe.fr](mailto:sg@ndoe.fr).



## Annonces Légales

### Vie des sociétés

#### SELARL Gilles ROY

Notaire  
37160 DESCARTES

### IMMATRICULATION

Suivant acte reçu par Maître Gilles ROY, Notaire, associé de la SELARL GILLES ROY, NOTAIRE<sup>®</sup>, titulaire d'un Office Notarial à DESCARTES (Indre et Loire), le 9 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : BARPH.  
Le siège social est fixé à : LOCHES (37600), 2 rue du Bon Raisin.

La société est constituée pour une durée de 99 années.  
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.  
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Paul PHILIPPONNEAU demeurant 1 rue Maudy Piot à CHAMBRAY LES TOURS (37170) et Monsieur Luc BARILLON demeurant à DESCARTES (37160), lieu-dit Villouette.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de TOURS.

Pour avis  
Le notaire.

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

DNB AGENCEMENT  
Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 5 000 euros  
Siège social : ZA de la Venerie - Pièce de pont,  
37460 GENILLE  
Siège de liquidation : 1, ZA de la Venerie - Pièce de pont,  
37460 GENILLE  
893 432 500 RCS TOURS

Aux termes d'une décision unanime en date du 31 janvier 2025, les collectifs des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 janvier 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions de ladite collectivité.

Elle a mis fin aux fonctions de Président de Monsieur Dominique JARDIN et de Directeur Général de Monsieur Boris JARDIN à compter du 31 janvier 2025 et a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique JARDIN, demeurant 1, ZA de la Venerie - Pièce de pont, 37460 GENILLE, à compter du 31 janvier 2025, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1, ZA de la Venerie - Pièce de pont 37460 GENILLE.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 avril 2025  
Dénomination : GAN 2  
Forme : Société civile immobilière.  
Siège social : 25 rue nationale, 37000 TOURS.  
Objet : Acquisition, l'administration, La location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.  
Durée de la société : 99 années(é).  
Capital social fixe : 4000 euros  
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.  
Gérant : Madame Caroline Alice GUILLEY, demeurant 16 rue lakaral, 37000 TOURS  
Gérant : Monsieur François André Noël ROUDIER, demeurant 25 rue nationale, 37000 TOURS  
Gérant : Monsieur Walid DARWICHE, demeurant 32 rue Saint-Georges, 37210 Rochecorbon  
Gérant : Monsieur Eric Daniel WAYNBERGER, demeurant 42 rue du Grand Carrol, 37500 La Flèche  
La société sera immatriculée au RCS de Tours.



MY SERENITY  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 7 Rue Villaret  
37100 TOURS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 Mars 2025 à Tours, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
Dénomination sociale : MY SERENITY  
Siège social : 7 Rue Villaret, 37100 TOURS  
Objet social : Prestations, assistance, conseils, gestion et formation dans le domaine du massage bien-être.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Capital social : 1 000 euros  
Gérance : Madame DUBUIS VIRGINIE, demeurant 9 Rue des Justices 37100 TOURS, assure la gérance.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.  
Pour avis, la Gérance.

### CERFRANCE

AGRICEV

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 5, rue de Contry, 37500 LA ROCHE CLERMAULT  
AVIS DE CONSTITUTION  
Aux termes d'un acte SSP en date du 01.04.2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : AGRICEV  
Siège : 5, rue de Contry 37500 LA ROCHE CLERMAULT  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 1 000 euros  
Objet : - L'exploitation d'une unité de méthanisation collective agricole et notamment la transformation biologique anaérobie de matières organiques qui conduit à la production de biogaz et de digestat ;  
- Production et commercialisation de biogaz, de digestat, d'électricité et de chaleur par la méthanisation ;  
- Entretien de travaux agricole ;  
- Location de matériel agricole ;  
- Production d'énergies nouvelles et notamment la production et commercialisation d'électricité à partir d'énergies renouvelables et en particulier de panneaux photovoltaïques.  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Président : Monsieur Louis CHEVALIER demeurant 3 rue de Contry 37500 LA ROCHE CLERMAULT  
Directeur général : Monsieur Maxime FAUSTIN LEYBACH demeurant 1 rue des Trois Forgerons 86200 MAULAY  
La Société sera immatriculée au RCS de TOURS. POUR AVIS, Le Président

#### SELARL Gilles ROY

Notaire  
37160 DESCARTES

### Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Gilles ROY, Notaire, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à associée unique dénommée " SELARL GILLES ROY, NOTAIRE<sup>®</sup>", titulaire d'un Office Notarial à DESCARTES (Indre et Loire), le 8 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : L'UNION.  
Le siège social est fixé à : CUSSAY (37240) 10 route du Noyer Les Bosnières.

La société est constituée pour une durée de 99 années.  
Le capital social est fixé à la somme de : 1 200,00 euros.  
Les apports sont numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Antony CHAMPIGNY et Madame Corinne CHAMPIGNY, née ARENA PERRET demeurant CUSSAY (37240).

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de TOURS.

Pour avis  
Le notaire.

### MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DU MOULIN  
Société civile immobilière  
Au capital de 1.524,49 euros  
Siège social : 12 rue Legras 37000 Tours  
RCS TOURS 380 631 598

Aux termes des délibérations de l'AGE du 27 février 2025, les associés ont :

- pris acte du décès de Michel ROUQUET qui était gérant, et décidé de nommer à sa place, à compter de cette date et pour une durée indéterminée Madame Sophie ROQUET, demeurant 12 rue Legras, 37000 TOURS, et Monsieur Stéphane ROQUET, demeurant 44 avenue de la Mame, bâtiment B, 06100 NICE ;  
- décidé de transférer, à compter de cette date, le siège social au 12 rue Legras, 37000 TOURS  
Mention sera faite au RCS de Tours  
Pour Avis, la gérance.

### IMMATRICULATION

Par acte ssp en date de 01/04/2025, il a été constituée une SCI  
Dénomination : TPLD  
Siège Social : 7 Le Verger 37300 JOUE LES TOURS  
Capital : 1000 €  
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers  
Durée : 99 ans  
Gérance : M. HOEUNG BUN VEIL 7 Le Verger 37300 JOUE LES TOURS  
Immatriculation au RCS de TOURS

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

MSN CONSEIL  
SASU au capital de 500 €  
Siège Social : 22 RUE LA BUFFETTERIE 37510 BALLAN MIRE  
833731326 RCS de TOURS  
Par AGE du 31/12/2024, il a été décidé au 31/12/2024 :  
- La dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur Mr LAHMIDINI Nour-Eddine, 22 Rue de la buffetterie 37510 Ballan-Miré et fixé le siège de liquidation au siège social.  
Mention au RCS de TOURS

### TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

HNG CONSULTING  
SARL unipersonnelle au capital de 5000 €  
Siège Social : 15 rue Mirabeau 37300 JOUE LES TOURS  
98281628 RCS de TOURS  
L'associé unique, en date du 01/12/2024, a décidé de transférer le siège social au 7 Le Verger 37300 JOUE LES TOURS, à compter du 01/12/2024.  
Mention au RCS de TOURS

### Enquêtes publiques



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJETS D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE 28 MOMENTS HISTORIQUES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLEES

Par Arrêté n°01-2025 en date du 11 mars 2025, le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets mentionnés ci-dessus.  
A cet effet, le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Louis METERREAU en qualité de président de la commission d'enquête publique, Madame Marine BEURTON et Monsieur Martin LEDETT en qualité de commissaires enquêteurs titulaires de la commission et Monsieur Pierre TONNELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura son siège à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées, 48 rue de la Frelonnette à Montlouis-sur-Loire (37270) et se déroulera durant 31 jours consécutifs :

du lundi 28 avril 2025 à 14h00 au mercredi 28 mai 2025 à 17h00 inclus

Les dossiers de l'enquête publique unique, comprenant l'ensemble des informations environnementales relatives à l'objet de l'enquête, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier et numérique (poste informatique) mis à disposition du public à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées, ainsi que dans les Mairies des dix communes du territoire (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Vêret, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray), aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, rappelés ci-dessous. Ces documents seront également accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles, au plus tard le mercredi 28 mai 2025 à 17h00, sur les 22 registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux désignés ci-dessous, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, ou sur le registre d'enquête publique dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>, ou les adresser par courrier - à l'attention de la commission d'enquête, - de manière à ce que celles-ci lui parviennent avant la clôture de l'enquête, à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées - 48, rue de la Frelonnette - 37270 Montlouis-sur-Loire, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6076@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6076@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous. La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra le public dans le cadre des permanences assurées aux lieux, dates et heures suivantes :

Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées 48 rue de la Frelonnette - 37270 Montlouis-sur-Loire (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30).

- Lundi 28 avril de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 28 mai de 14h00 à 17h00

Mairie d'Azay-sur-Cher 17 Grande rue - 37270 Azay-sur-Cher (ouvert du lundi au vendredi et les samedis 17 et 24 mai de 9h à 12h)

- Permanences :  
- Lundi 12 mai de 9h00 à 12h00  
- Samedi 24 mai de 9h00 à 12h00



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DECLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOTRE DAME D'OË

#### Enquête

Par arrêté du 28/03/2025, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Notre Dame d'Oë.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Aubel a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Notre Dame d'Oë, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du lundi 28 avril à 9h00 au mercredi 28 mai 2025 à 17h00, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le samedi de 9h00 à 12h00 une semaine sur deux, ou chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront

### Fonds de commerce

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 31/01/2025 enregistré à SIE de TOURS le 05/02/2025. Bord : 2025 00005679 Réf 3704P01 2025 A 00188, la société Boulangerie CAMUS SARL au capital de 4000 €, RCS 93922654 TOURS, 3 rue de la Porte de la Ville 37340 SAVIGNE SUR LATHAN, représenté par M Christian CAMUS et MME Nadia CAMUS, a vendu à la société Délices de Savigne SASU au capital de 1000 €, RCS 938824273 TOURS, 3 rue de la Porte de la Ville 37340 SAVIGNE SUR LATHAN, représenté par HRLJA Malroux un fonds de commerce de Boulangerie-pâtisserie, sis et exploité au 3 rue Porte de la Ville 37340 SAVIGNE SUR LATHAN, moyennant le prix de 50000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 31/01/2025.  
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

Mairie de Chançay 16 rue de la Mairie - 37210 Chançay (ouvert Lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30)

- Permanences :  
- Mardi 29 avril de 9h00 à 12h00  
- Mercredi 14 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Larçay 3 rue du 8 mai - 37270 Larçay (ouvert Lundi : 14h à 17h30, Mardi : 9h15 à 12h 14h à 17h, Mercredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h, Jeudi : 9h15 à 12h, Vendredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h et le samedi 03 mai : 10h à 12h)

- Permanences :  
- Lundi 28 avril de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00

Mairie de Monnaie Place Charles De Gaulle - 37380 Monnaie (ouvert Lundi : 14h-18h30, Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h et Vendredi : 14h-17h)

- Permanences :  
- Mardi 29 avril de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 22 mai de 14h00 à 17h00

Mairie de Montlouis-sur-Loire 6 Place François Mitterand - 37270 Montlouis-sur-Loire (ouvert Lundi, mardi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; Mercredi : de 9h à 17h30 et Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30.)

- Permanences :  
- Mercredi 30 avril de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 15 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Reugny 10 rue Nationale - 37380 Reugny (ouvert Lundi de 10h30 à 12h30, Mardi, mercredi, vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, Jeudi de 13h30 à 17h et Samedi de 9h à 12h)

- Permanences :  
- Mercredi 14 mai de 14h00 à 17h00  
- Samedi 17 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Vêret rue Moreau Vincent - 37270 Vêret (ouvert Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et Jeudi : de 9h à 12h30)

- Permanences :  
- Lundi 12 mai de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 28 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Vernou-sur-Brenne 1 rue Anatole France - 37210 Vernou-sur-Brenne (ouvert Lundi au vendredi de 9h à 12h, Mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h)

- Permanences :  
- Vendredi 16 mai de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 22 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de la Ville-aux-Dames Avenue Jeanne d'Arc - 37700 La Ville-aux-Dames (ouvert Du lundi au jeudi : 08h30-12h30 / 13h30-16h50, et le vendredi : 08h30 12h30 / 13h30-16h20)

- Permanences :  
- Jeudi 15 mai de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 21 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Vouvray 1 rue Gambetta - 37210 Vouvray (ouvert Lundi : 13h30 - 17h00, Mardi : 13h30 - 17h00, Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00, Jeudi : 8h30 - 12h30 et Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00)

- Permanences :  
- Mercredi 30 avril de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 16 mai de 09h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, lorsque la commission d'enquête aura rendu son rapport, le dossier du projet de périmètres délimités des abords de 28 moments historiques situés sur le territoire de Touraine-Est Vallées et le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Touraine-Est Vallées après la tenue d'une Conférence des Maires, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Les dossiers d'enquête complets, accompagnés du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté Touraine-Est Vallées aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an et sur le site internet <https://www.touraineestvallees.fr/>.

déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Notre Dame d'Oë : [www.ville-notre-dame-doe.fr](http://www.ville-notre-dame-doe.fr) et de la Métropole : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr).  
De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie de Notre Dame d'Oë.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Aubel, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Notre Dame d'Oë - 1 place Louis de Marolles, 37390 Notre Dame d'Oë. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : [ep.plu.ndoe@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.ndoe@tours-metropole.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Notre Dame d'Oë : [www.ville-notre-dame-doe.fr](http://www.ville-notre-dame-doe.fr).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Notre Dame d'Oë :

Lundi 28 avril 2025 de 9h00 à 12h00 / mercredi 14 mai 2025 de 9h00 à 12h00 / mercredi 28 mai 2025 de 14h00 à 17h00  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Notre Dame d'Oë pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Notre Dame d'Oë et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Notre Dame d'Oë.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Notre Dame d'Oë, par téléphone au 02.47.41.30.08 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [sp@ndoe.fr](mailto:sp@ndoe.fr).

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres pressées habilitées :

E-mail : [aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr)

Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

\*\*\*\*\*  
Pour saisir ou consulter une annonce légale :  
[www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)